

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BELFORT - 9001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2026 - 3114 - 2017 B 00350 - 830 854 030 - 2KINGS

BILAN ACTIF

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé	(I)			
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 535,71	5 618,92	-1 083,21	-19
Immob. corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 991,53	2 991,53		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	(II) 7 527,24	8 610,45	-1 083,21	-13
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	37 500,00	20 133,80	17 366,20	86
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients	587 960,79	485 134,99	102 825,80	21
Personnel et comptes rattachés		14,09	-14,09	-100
Créances fiscales et sociales	15 516,18	14 297,55	1 218,63	9
Autres créances	943,46		943,46	
Débiteurs divers	23 298,65	104 407,96	-81 109,31	-78
Charges constatées d'avance	2 393,56	1 710,33	683,23	40
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	300 114,25	111 326,16	188 788,09	170
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(III) 967 726,89	737 024,88	230 702,01	31
Frais d'émission des emprunts	(IV)			

BILAN ACTIF

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	975 254,13	745 635,33	229 618,80	31
(2) Dont à moins d'un an	630 112,64			

BILAN PASSIF

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital (dont versé : 2 500,00)	2 500,00	2 500,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	250,00	250,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	147 250,00	147 250,00		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 345,06	7 881,70	4 463,36	57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) 162 345,06	157 881,70	4 463,36	3
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II)			
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	980,31	1 004,58	-24,27	-2
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610 121,91	522 386,94	87 734,97	17
Fournisseurs, factures non parvenues	13 978,63	9 514,54	4 464,09	47
Groupe et associés	20 073,09	20 074,27	-1,18	
Dettes fiscales et sociales	167 755,13	34 773,30	132 981,83	382
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1)	(III) 812 909,07	587 753,63	225 155,44	38
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 975 254,13	745 635,33	229 618,80	31

(1) Dont à moins d'un an

812 909,07

En Euro**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 975 254,13 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 345,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025**a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025**

À compter du 1^{er} janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et

En Euro

transferts de charges», dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 17324.80€.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (voir ci-après 2.).

Au 31 décembre 2025 :

- les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « Autres produits », pour 5000 € ;
- les indemnités journalières de sécurité sociale et prévoyance ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 12876€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers .

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
------------------------------------	--------------------------

Matériel de bureau

3,00

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks.

Pas de provision pour dépréciation comptabilisée au 31.12.2025.

En Euro**CRÉANCES - DETTES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pas de provision pour dépréciation de créance comptabilisée au 31.12.2025.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

En Euro

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	4 700,00	
TOTAL	4 700,00	
Immobilisations corporelles		
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 137,72	
Matériel de transport	1 361,58	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 768,74	
TOTAL	17 268,04	
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	2 991,53	
TOTAL	2 991,53	
TOTAL GENERAL	24 959,57	

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			4 700,00	
TOTAL			4 700,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 137,72	
Matériel de transport			1 361,58	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			11 768,74	
TOTAL			17 268,04	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			2 991,53	
TOTAL			2 991,53	
TOTAL GENERAL			24 959,57	



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			4 700,00			4 700,00
TOTAL			4 700,00			4 700,00
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			337,98	527,54		865,52
Matériel de transport			186,08	272,32		458,40
Matériel de bureau, informatique			11 125,06	283,35		11 408,41
TOTAL			11 649,12	1 083,21		12 732,33
TOTAL GENERAL			16 349,12	1 083,21		17 432,33



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	Redevance payée	Total
			Exercice	
Autres immobilisations corporelles	122 079,27	37 840,46	20 898,48	58 738,94
TOTAL	122 079,27	37 840,46	20 898,48	58 738,94

	Valeur restant à payer			Total
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	
Autres immobilisations corporelles	8 952,66			8 952,66
TOTAL	8 952,66			8 952,66



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	35 133,80	37 500,00	35 133,80	37 500,00
TOTAL	35 133,80	37 500,00	35 133,80	37 500,00

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 991,53		2 991,53
Actif circulant			
Autres créances clients	587 960,79	587 960,79	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 516,18	15 516,18	
Débiteurs divers	24 242,11	24 242,11	
Charges constatées d'avance	2 393,56	2 393,56	
TOTAL	633 104,17	630 112,64	2 991,53



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exploitation

Montant

2 393,56

TOTAL

2 393,56

PRODUITS À RECEVOIR

Autres créances

Montant

23 298,65

TOTAL

23 298,65



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	250,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	250,00	10,00



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	980,31	980,31		
Fournisseurs et comptes rattachés	624 100,54	624 100,54		
Personnel et comptes rattachés	3 241,27	3 241,27		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 668,40	22 668,40		
Impôts sur les bénéfices	1 320,00	1 320,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	139 708,00	139 708,00		
Autres impôts et taxes assimilées	817,46	817,46		
Groupes et associés (2)	20 073,09	20 073,09		
TOTAL	812 909,07	812 909,07		



SOFIGEC

ANNEXE MEF BIC

001238 - Sas 2KINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

TOTAL

Montant

980,31

13 978,63

5 565,14

20 524,08

2KINGS

Société par actions simplifiée
au capital de 2.500,00 €

Siège social : ZAC DES TOURELLES – 434 rue de la Basinière
90120 MORVILLARS
RCS BELFORT 830 854 030

COMPTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Bilan
- Annexe légale

FORMAT A3 - Société d'Avocat

Droit des Affaires
22 rue de Chemnitz 68200 MULHOUSE
03.89.48.75.06 - contact@format-a3-avocat.fr
892 028 671 RCS MULHOUSE
TVA FR70892028671



Pour copie certifiée conforme,
Le Président :

Signé par :
Julien MCB
9710F0D83BAC4C7...

Le Directeur Général :

Signé par :
Guillaume BERTIN
AC706590BBE54D5...

2KINGS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.500,00 €
Siège social : ZAC DES TOURELLES – 434 rue de la Basinière
90120 MORVILLARS
RCS BELFORT 830 854 030

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 12.345,06 €, comme suit :

- A titre de dividendes : 12.345,06 €

Il reviendra par conséquent à chacune des 250 actions composant le capital un dividende de 49,38 € environ mis en paiement au courant du mois de mai par le Président ou le Directeur Général.

Il est rappelé que ce dividende est soumis (sauf demande expresse des associés, et sous réserve qu'ils respectent les conditions imposées par la loi) au prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, institué par l'article 117 quater du Code général des impôts, applicable aux dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

L'imposition du dividende est effectuée soit selon le régime du Prélèvement Forfaitaire Unique de 30 %, déjà précompté comme exposé ci-dessus soit, sur option de l'actionnaire selon le régime de l'impôt sur le revenu après application, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les distributions de dividendes suivantes ont été effectuées au titre des exercices précédents :

	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
Exercice 2024	7.881,70 €	7.881,70 €	0
Exercice 2023	19.729,79 €	19.729,79 €	0
Exercice 2022	12.452,12 €	12.452,12 €	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme,

Le Président

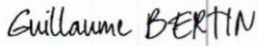
Le Directeur Général

Signé par :

9710F0D83BAC4C7...

FORMAT A3 - Société d'Avocat
Droit des Affaires
22 rue de Chemnitz 68200 MULHOUSE
03.89.48.75.06 - contact@format-a3-avocat.fr
892 028 671 RCS MULHOUSE
TVA FR70892028671



Signé par :

AC706590BBE54D5...